

Yves-Marie PAULET

Professeur émérite, président du Comité Scientifique de *TerraRade*

Laboratoire LEMAR , UMR 6539

IUEM – Université de Bretagne Occidentale

yves-marie.paulet@univ-brest.fr

06 09 99 36 74

Brest, le 19 juin 2026

à :

M le Préfet de région centre-Val de Loire,

Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne

participationdupublic.sebrinal.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Consultation en vue de la désignation des Zones Vulnérables aux Nitrates

Monsieur le Préfet,

Le contrat de la Rade de Brest, dénommé « TerraRade », est un programme visant à la restauration écologique de la rade et de ses ressources marines. C'est une lettre du préfet du Finistère envoyée en 2018 aux présidents des SAGE concernés qui en a initié la création. Mis en place et institué en tant que « Contrat de Rade » en 2022 par la métropole brestoise, *TerraRade* réunit les 137 communes du pourtour de la rade et de son bassin versant. Ce dernier s'étend sur 2650 km², bordé au nord par les Monts d'Arrée et au sud par les Montagnes Noires. Le contrat s'appuie sur une communauté scientifique en Sciences de la Mer et du Littoral particulièrement développée à la pointe de Bretagne (Université, Institut Universitaire Européen de la Mer –IUEM, Ifremer, Zone Atelier du CNRS).

Le Comité Scientifique de *TerraRade* que je préside, est constitué de 24 scientifiques issus de différentes institutions (CNRS, Universités, MNHN, INRAE, CEREMA, Laboce, Oceanopolis) couvrant par leurs compétences l'essentiel des problématiques liées au fonctionnement de cet écosystème en continuité Terre-Mer.

Sur la base d'un diagnostic d'état de la Rade de Brest produit en 2022, le Comité Scientifique a contribué au développement d'actions visant au retour à un état sain et productif de cet écosystème remarquable. Deux grands chapitres d'actions sont identifiés, les uns concernent la qualité de l'eau en rade, le second les activités maritimes qui s'y développent.

Concernant la qualité de l'eau de la rade, la problématique de la sur-fertilisation du milieu par un apport excessif d'azote depuis le bassin-versant est la plus importante. Chaque année la rade reçoit 26 000 tonnes de nitrates (soit près de 100 tonnes chaque jour) en provenance majoritairement des activités agricoles (l'apport d'azote provenant des stations d'épuration est estimé à 3% du flux total parvenant en Rade de Brest).

L'excès d'azote, et les déséquilibres entre sels nutritifs dont il est la cause, induisent des altérations visibles et déterminantes pour la rade. Elles sont bien connues et décrites : i) Développement des algues vertes dans les masses d'eau et sur les vasières ii) Modification des populations planctoniques iii) Emergence récurrente de microalgues produisant des

substances toxiques pour les humains (amnesic ASP, diarrheic DSP et paralytic poison PSP) entraînant des fermetures de la pêche ainsi que des interdictions de commercialisation des coquillages pour les pêcheurs et les ostréiculteurs de la rade.

Ces manifestations directes de l'excédent azoté ont un impact sur l'ensemble du fonctionnement de l'écosystème rade, sur sa biodiversité et sur la santé humaine.

Le Comité Scientifique de TerraRade ayant pris connaissance du possible déclassement en tant que zones d'excédent nitrates de 9 communes du bassin versant de la rade de Brest (Berrien, Botmeur, Braspart, Brennilis, La Feuillée, Lopérec, Plouyé, Saint-Rivoal et Huelgoat), dans la cadre de révision dont vous êtes coordinatrice, il tient à vous faire part de sa plus vive inquiétude.

Un tel déclassement, qui autoriserait une augmentation des épandages azotés au regard de la situation actuelle sur ces communes, ne pourra que contribuer qu'à une augmentation des flux globaux vers la rade, accroissant la dystrophie dont elle est déjà le siège.

Les arguments pris en compte pour envisager un tel déclassement considèrent uniquement des sous-bassins versants de la rade et contredisent de fait la réglementation française concernant l'eutrophisation marine (article R. 211-75 du code l'environnement), la convention OSPAR, la DCE et DCSMM.

Pour le futur des eaux côtières, et en particulier de celles de la rade de Brest, le Comité Scientifique de *TerraRade*, vous demande de ne pas procéder à ce déclassement.

Pour le Comité Scientifique

YM PAULET

Président du Conseil Scientifique de *TerraRade* « restaurer la Rade de Brest »



TerraRade

CONTRAT TERRITORIAL DE LA RADE DE BREST
ET DE SES BASSINS VERSANTS RURAUX ET URBAINS